

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/085/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 191/05 (AMR 51/114/2005 du 21 juillet 2005) et ses mises à jour (AMR 51/131/2005 du 16 août 2005; AMR 51/136/2005 du 31 août 2005; AMR 51/171/2005 du 27 octobre 2005; AMR 51/197/2005 du 2 décembre 2005; AMR 51/028/2006 du 14 février 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / TORTURE

ÉTATS-UNIS **un nombre indéterminé de personnes détenues sur la base navale américaine de Guantánamo Bay**

Londres, le 1^{er} juin 2006

Selon un porte-parole de l'armée américaine, au 29 mai, 75 détenus étaient en grève de la faim à Guantánamo. Auparavant, le nombre de participants à ce mouvement avait chuté à trois. Les autorités responsables du camp auraient maltraité les grévistes afin de les pousser à renoncer.

La grève de la faim a débuté le 8 août 2005. D'après les informations reçues, il semble que trois détenus ne l'aient jamais interrompue depuis lors, et qu'ils ne soient maintenus en vie que par l'alimentation forcée, au moyen d'un tube acheminant la nourriture par le nez jusqu'à l'estomac. Un des nouveaux participants au mouvement est également soumis à cette méthode d'alimentation forcée, selon le porte-parole de la marine.

La méthode d'alimentation forcée employée à Guantánamo pourrait s'apparenter à une forme de torture ou de traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant. Des détenus auraient été attachés à des chaises d'immobilisation, nourris de force par un gros tube en plastique à embout métallique et contraints à ingérer de trop grandes quantités de nourriture de manière à provoquer délibérément des souffrances. Selon les avocats des détenus, ceux-ci ont été placés à l'isolement dans des pièces glaciales et certains ont été battus à titre de sanction pour avoir rejoint le mouvement des grévistes de la faim.

Dans le passé, les autorités américaines ont minimisé le nombre de participants à la grève de la faim, afin d'éviter les critiques de la communauté internationale. Elles ne considèrent qu'un détenu est en grève de la faim que s'il a refusé toute nourriture au moins trois jours d'affilée. Selon les avocats, certains détenus grévistes acceptent les repas, de crainte d'être nourris de force, mais jettent ensuite la nourriture.

L'augmentation du nombre de grévistes « *correspond aux méthodes d'Al Qaïda* », a indiqué le porte-parole, expliquant que les détenus cherchaient ainsi à « *attirer l'attention* » sur eux. Cependant, Amnesty International a reçu des informations concordantes indiquant que leur but est de protester contre leur maintien en détention pour une durée indéfinie sans inculpation ni procès, contre leurs conditions de détention au camp et contre les mauvais traitements infligés par les gardiens.

La dernière fois qu'un gréviste de la faim a communiqué avec l'extérieur, il s'agissait d'une note transmise par Ahmed Errachidi à son avocat, en mars 2006. Ce ressortissant marocain et résident de longue date au Royaume-Uni indiquait qu'il avait rejoint le mouvement des grévistes par désespoir face à son maintien en détention : « *Trop c'est trop. J'ai le droit de protester pacifiquement. Je ne leur fais pas de mal [aux Américains]. Il faut me laisser manifester pacifiquement. Je ne veux pas mourir ; je veux vivre, et ici, je ne vis pas. Je ne me bats pas pour mourir, je me bats pour la Vérité.* »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Environ 460 hommes de 40 nationalités différentes sont détenus sans inculpation ni jugement à la base navale américaine de Guantánamo Bay, à Cuba. La grève de la faim a commencé lorsque les autorités du camp auraient manqué à certaines promesses faites aux détenus lors d'une précédente grève de la faim, en juillet 2005. Elles s'étaient notamment engagées à rendre le camp conforme aux Conventions de Genève.

Vers la fin de l'année 2005, il est apparu qu'un certain nombre de détenus participant au mouvement étaient gravement malades. Parmi eux figurait Fawzi al Odah qui, à ce moment-là, avait demandé qu'on arrête de le nourrir de force et qu'on le laisse mourir. Des médecins avaient alors prévenu ses avocats qu'avec ou sans alimentation forcée, Fawzi al Odah risquait de mourir de façon imminente ou de présenter des lésions organiques irréversibles.

Amnesty International n'est ni opposée ni favorable au recours à des méthodes d'alimentation forcée sur les prisonniers grévistes de la faim. Néanmoins, si ce procédé est appliqué de manière à infliger délibérément des souffrances, l'organisation estime qu'il peut s'apparenter à de la torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a fait savoir que si les informations relatives aux méthodes d'alimentation forcée utilisées à Guantánamo venaient à être confirmées, ces pratiques seraient assimilées à un traitement cruel.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la situation des détenus de Guantánamo Bay, et par le fait qu'ils n'aient toujours pas la possibilité de contester la légalité de leur détention ;
- dites que les grévistes de la faim ne doivent pas être soumis à des méthodes d'alimentation forcée provoquant délibérément des souffrances ni à la torture ou à toute autre forme de mauvais traitements ;
- priez les autorités américaines d'enquêter sur toute information faisant état de torture ou d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants sur des détenus grévistes de la faim et de traduire en justice tous les responsables présumés de tels agissements ;
- demandez instamment que des médecins-experts indépendants soient autorisés à voir tous les détenus de Guantánamo ;
- engagez les autorités américaines à fermer le centre de détention de Guantánamo et demandez que tous les détenus soient remis en liberté, ou inculpés d'une infraction prévue par la loi et jugés dans le plein respect des normes internationales d'équité, sans possibilité de condamnation à mort.

APPELS À :

Président des États-Unis :

President George W. Bush, The White House, 1600 Pennsylvania Avenue NW, Washington, DC 20500, États-Unis

Courriers électroniques : comments@whitehouse.gov

Fax : +1 202 456 2461

Formule d'appel : *Dear President Bush, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Défense :

Donald Rumsfeld, Secretary of Defense, The Pentagon, Washington DC 20301, États-Unis

Fax : + 1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Ministre,*

Adjoint du ministre de la Défense chargé des questions relatives aux détenus :

Charles Stimson, Deputy Assistant Secretary of Defense for Detainee Affairs

2500 Defense Pentagon 5E420, Washington, DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 6166

Formule d'appel : *Dear Deputy Assistant Secretary of Defense, / Monsieur,*

COPIES À :

Secrétaire d'État :

Secretary of State Condoleezza Rice, Secretary of State, Department of State, 2201 C Street, NW, Washington DC 20520, États-Unis

Fax : + 1 202 261 8577

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Cruels. Inhumains. Toujours dégradants. Non à la torture et aux mauvais traitements dans la « guerre contre le terrorisme ». Pour obtenir de plus amples informations sur la campagne d'Amnesty International, veuillez consulter le lien suivant : <http://web.amnesty.org/pages/stoptorture-index-fra>